

Direction des Affaires Juridiques
et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par
daji.delegations@utoulouse.fr

Décision n°2025_OR_227

Délégation de signature

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.713-1 et R.719-79 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de la Faculté de santé ;
Vu la charte de l'achat public de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2021/10/CA-090 du 25 octobre 2021 portant création de la nouvelle Faculté de santé et approbation de ses statuts.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Direction de la Faculté de santé

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice Muscari, doyen de la Faculté de santé et à Monsieur Sébastien Boyer, directeur administratif de la Faculté de santé, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centres financiers (Services opérationnels)
N2_030 UFR Santé	Tous

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre de responsabilités budgétaires ci-dessus ;
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre de responsabilités budgétaires ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre de responsabilités budgétaires.

1.2 Marchés Publics

- actes relatifs aux marchés de fournitures et de services pour les achats non couverts par un marché existant transverse et inférieurs à 50 000 € HT (sur un même groupe de marchandises et sur l'ensemble de l'année civile), dans la limite des crédits alloués, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de la charte de l'achat public de l'université. Dans ce cadre le préalable requis est d'avoir désigné un correspondant achat au sein de la structure et que celui-ci ait suivi le cursus de formation assuré par la Direction des achats.

➤ Préparation et passation des marchés

- courrier d'information d'attribution du marché.

➤ Achèvement des procédures de marchés

- information aux candidats non retenus ;
- information aux candidats retenus ;
- formulaire de mise au point ;
- signature du bon de commande valant acte d'engagement jusqu'à 50 000 € HT ;
- mise en place et signature des marchés sans publicité ni mise en concurrence jusqu'à 50 000 € HT après avis conforme de la Direction des achats.

1.3 Domaine de la gestion des personnels

1.3.1 Personnels hospitalo-universitaires

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice Muscari, doyen de la Faculté de santé, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés dans la composante excepté ceux dont le directeur est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil dans la direction ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail ;
- les cumuls d'activité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice Muscari, doyen de la Faculté de santé, délégation est donnée à Madame Sara Laurencin, vice-doyenne du département d'odontologie, à Monsieur Daniel Cussac, vice-doyen du département de sciences pharmaceutiques et à Monsieur Thomas Geeraerts, vice-doyen du département médecine, maïeutique, paramédical à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences au sein de leurs départements respectifs, les actes et décisions ci-dessus énumérés.

1.3.2 Personnels BIATSS

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice Muscari, doyen de la Faculté de santé et à Monsieur Sébastien Boyer, directeur administratif de la Faculté de santé à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'Université de Toulouse dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés dans la composante excepté ceux dont le directeur est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil dans la direction ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail ;
- les cumuls d'activité.

1.3.3 Personnels des structures de recherche

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice Muscari, doyen de la Faculté de santé et à Monsieur Sébastien Boyer, directeur administratif de la Faculté de santé à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'Université de Toulouse dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés dans les structures de recherche LIPME, SFR B2S, TONIC, CRCT, IFERISS, IRSD, INFINITy, I2MC et DEFE :

- les ordres de mission ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil dans les structures de recherche listées ci-dessus ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail.

1.4 Domaine de la gestion de la scolarité

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice Muscari, doyen de la Faculté de santé et à Monsieur Sébastien Boyer, directeur administratif de la Faculté de santé, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

- l'organisation des examens selon les modalités de contrôle des connaissances régulièrement approuvées par les instances de l'université ;
- les conventions relatives au service sanitaire des étudiants en santé ;
- les suppléments au diplôme ;
- les refus d'inscription dans le cadre des procédures dématérialisées ;
- les conventions de stage pour les étudiants ;
- les certificats de scolarité et tout document exigé des étudiants pour justifier de leur statut ;
- les relevés de notes ;
- les attestations de réussite ;
- les attestations et dérogations d'inscription administrative et pédagogique ;
- les demandes d'admission préalable à l'inscription.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice Muscari, doyen de la Faculté de santé, délégation est donnée à Madame Sara Laurencin, vice-doyenne du département d'odontologie, à Monsieur Daniel Cussac, vice-doyen du département de sciences pharmaceutiques et à Monsieur Thomas Geeraerts, vice-doyen du département médecine, maïeutique, paramédical à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences au sein de leurs départements respectifs, les actes et décisions ci-dessus énumérés.

1.5 Domaine de la gestion des locaux

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice Muscari, doyen de la Faculté de santé, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

- la répartition des locaux et matériels entre les différents services et départements de la faculté ;
- les conventions d'occupation temporaire du domaine public et espaces universitaires ayant une incidence financière inférieure à 3 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice Muscari, doyen de la Faculté de santé, délégation est donnée à Monsieur Sébastien Boyer, directeur administratif de la Faculté de santé, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les conventions d'occupation temporaire telles que définies ci-dessus.

Article 2 : Départements de la Faculté de santé

Domaine de la scolarité des départements médecine, maïeutique, paramédical, odontologie et sciences pharmaceutiques

Délégation de signature est donnée à Madame Sara Laurencin, vice-doyenne du département d'odontologie, à Monsieur Daniel Cussac, vice-doyen du département de sciences pharmaceutiques et à Monsieur Thomas Geeraerts, vice-doyen du département médecine, maïeutique, paramédical, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, dans le cadre de leurs attributions et compétences au sein de leurs départements respectifs, les actes et décisions suivants :

- les conventions de stage pour les étudiants ;
- les certificats de scolarité et tout document exigé des étudiants pour justifier de leur statut ;
- les relevés de notes ;
- les attestations de réussite ;
- les attestations et dérogations d'inscription administrative et pédagogique ;
- les demandes d'admission préalable à l'inscription ;
- les refus d'inscription dans le cadre des procédures dématérialisées.

En cas d'absence ou d'empêchement des vice-doyens, délégation est donnée à Mesdames Valérie Martin-Lacroix, Muriel Verdaguer et Marlène Rasotto, directrices administratives, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences au sein de leurs départements respectifs, l'ensemble des actes ci-dessus énumérés.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 4

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 5

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la Faculté de santé ainsi que sur le site internet de l'université.

Article 6

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 29/09/2025

La délégante,
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy



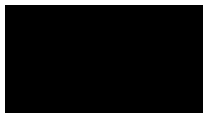
Le délégataire,
Le doyen de la Faculté de santé,

Fabrice Muscari



Le délégataire,
Le vice-doyen du département des sciences pharmaceutiques,

Daniel Cussac



La délégataire,
La vice-doyenne du département d'odontologie,

Sara Laurencin



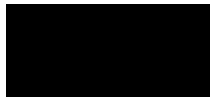
Le délégué,
Le vice-doyen du département médecine, maïeutique, paramédical,

Thomas Geeraerts



Le délégué,
Le directeur administratif de la Faculté de santé,

Sébastien Boyer



La délégué,
La directrice administrative du département médecine, maïeutique, paramédical,

Valérie Martin-Lacroix



La délégué,
La directrice administrative du département d'odontologie,

Muriel Verdaguer



La délégué,
La directrice administrative du département des sciences pharmaceutiques,

Marlène Rasotto

